

ORDRE CONSEIL MUNICIPAL **JOUR**

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 MARS 2022, À 19 H TENU AU BUREAU MUNICIPAL, 134 RUE PRINCIPALE

LUCIE **GRAVELINE et PHILIPPE OUELLET** ordinaire ce 8 mars 2022. Sont présents à cette séance : madame la Maire CHRISTINE FRANCOEUR, mesdames les conseillères NATHALIE DENAULT, Le conseil de la Municipalité du village de Fort-Coulonge siège en BERTRAND et LISE ROMAIN, monsieur le conseiller GAÉTAN séance

NAOMIE RIVET. Secrétaire d'assemblée : la directrice générale/greffière-trésorière madame

Absente : madame DEBBIE LAPORTE

Également présent : 5 citoyens

- **OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM**
- 2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- Adoption de l'ordre du jour
- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL Adoption du procès-verbal du 8 février 2022

ယ

- 4 PÉRIODE DE QUESTIONS
- Ģ ADMINISTRATION GÉNÉRALE
- 5.1. 5.2.
- Renouvellement d'adhésion Tricentris 2022 Achat de système de caméra pour le bureau municipal Les Élus-es municipaux Québécois solidaires du peuple ukrainien
- 9 SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 7. TRAVAUX PUBLICS
- $^{\circ}$ HYGIÈNE DU MILIEU
- 9 SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
- 0 AMÉNAGEMENT ET URBANISME
- 10.1. Autorisation d'aller en appel d'offres publiques pour la vente de l'immeuble au 518 rue Baume (ancien comptoir des sœurs)
- 10.2. concernant le lot 4 637 660 (MATRICULE 8678-95-3689) Autorisation d'un crédit suite à un changement de vocation
- 10.3. le lot 4 637 963 (MATRICULE 8677-35-4535) Autorisation d'un crédit suite à une fermeture du Salon concernant
- 10.4. Adhésion à la Déclaration municipale sur l'habitation
- 10.5. Comité développement
- 10.6. Pontefract & Fort-Coulonge) Étude du PROJET DE PONT (Ile-du-Grand-Calumet à Mansfield-et-
- <u>;</u> LOISIRS ET CULTURE
- 11.1. 11.2.
- Heures de la bibliothèque Démission d'une conseillère à titre d'une représentante municipale au comité de l'Arena;
- 12. **FINANCES**
- Dépôt du rapport de la directrice générale portant sur les dépenses autorisées depuis le dernier conseil ainsi que la lecture et l'adoption des comptes fournisseurs février 2022
- 끖
- DEMANDES À LA MUNICIPALITÉ

 13.1. Patro de Fort-Coulonge/Mansfield
- 14. INFORMATION AUX MEMBRES DU CONSEIL
- 5 CORRESPONDANCE
- 16. SUIVI DE DOSSIERS
- 17.
- 18 PÉRIODE DE QUESTIONS
- 19 CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE



SÉANCE ORDINAIRE DU 8 MARS 2022, À 19 h TENU AU BUREAU MUNICIPAL, 134 RUE PRINCIPALE

No de résolution ou annotation

OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM

Après constatation du quorum, madame la maire CHRISTINE FRANCOEUR souhaite la bienvenue à tous et procède à l'ouverture de l'assemblée.

pour maire CHRISTINE FRANCOEUR prend un moment reconnaître la journée internationale des femmes. Madame la

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2022-03-043

ATTENDU QUE

les membres du conseil municipal du village de Fort-Coulonge renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

Il est proposé par NATHALIE DENAULT Et résolu à l'unanimité

QUE

l'ordre du jour est adopté, en y ajoutant les sujets suivants :

CHRISTINE FRANCOEUR	Maire	LUCIE BERTRAND	Responsable des parcs et Aréna	Comité : consultatif en urbanisme	PHILIPPE OUELLET	Responsable du Service incendie et de la Sécurité civile	GAÉTAN GRAVELINE	Responsable des Matières résiduelles (déchets, recyclage et composte) Comité : Consultatif en urbanisme	DEBBIE LAPORTE	Responsable du OH et Parcs Comité : Ressources humaines	
		SAN									



Directrice générale Secrétaire-trésorière	NAOMIE RIVET	Comité : Ressources humaines	Responsable de la Culture, famille et ainés	LISE A. ROMAIN	Responsable des Finances, Parcs et Sécurité civile et Aréna	NATHALIE DENAULT
						88
			Sor			
			Sondage TCARO pour ainés			

ADOPTÉE

ယ ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 8 FÉVRIER 2022

2022-03-044

ATTENDU QUE

les membres du conseil municipal du village de

connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 février 2022; Fort-Coulonge ont individuellement pris

les membres du conseil municipal du village de

Fort-Coulonge renoncent à la lecture du procès-

verbal;

ATTENDU QUE

QUE

Il est proposé par LISE A. ROMAIN Et résolu à l'unanimité

ordinaire du 8 février 2022; tel que présenté (ou d'adopter æ procès-verbal de ᅙ séance

avec les modifications suivantes.

ADOPTÉE

4 PÉRIODE DE QUESTIONS

sujets. Après avoir répondu aux questions et pris note des commentaires qui sont adressés au conseil, madame la maire met fin à la période de questions. Des questions et commentaires sont adressés au conseil relativement à divers



ADMINISTRATION GÉNÉRALE

ιώ

No de résolution ou annotation

5.1 RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION TRICENTRIS 2022

2022-03-045

Il est proposé par GAÉTAN GRAVELINE Et résolu à l'unanimité

QUE

renouvellement les membres du conseil municipal du Village de d'adhésion à Tricentris pour l'année 2022 au coût total avant taxes de 2924,31 \$. autorisent le Fort-Coulonge

ADOPTÉE

5.2 ACHAT DE SYSTÈME DE CAMÉRA POUR LE BUREAU MUNICIPAL

2022-03-046

ATTENDU QUE

système de caméra au bureau est rendu le systè désuet.

le bureau municipal a besoin d'un système de caméra adéquate **ATTENDU QUE**

protection des

pour la

employées et des usagers;

Il est proposé par PHILIPPE OUELLET Et résolu à l'unanimité

QUE

les membres du conseil municipal du Village de Fort-Coulonge autorisent la Directrice générale d'acheter le système de caméra.

ADOPTÉE

DU PEUPLE 5.3 LES ÉLUS-ES MUNICIPAUX QUÉBÉCOIS SOLIDAIRES UKRAINIEN

2022-03-047

Russie qe Fédération Ø dne Attendu militairement la république d'Ukraine;

envahi

ത

que la Fédération de Russie a, se faisant, violé Attendu

les regles internationales du respect de l'intégrité des frontières nationales et provoque la mort de milliers de personnes et l'exode de

citoyens ukrainiens;

entre époque, la solution militaire est conflits es inacceptable pour régler qu'à notre Attendu

nations;

penple québécois sont profondément affligés par les et le élus-es municipaux es Attendu

les peuple par le communautés ukrainiennes; vécues souffrances

Québec d'exprimer leur désapprobation la plus totale de cette situation et du recours aux armes que la volonté des élus·es municipaux Attendu

무

pour régler les conflits;

Attendu

population québécoise d'exprimer leur solidarité avec le peuple ukrainien; que la volonté des élus·es municipaux et de la

Attendu

dons à la Croix-Rouge canadienne; le peuple ukrainien, notamment à travers des municipalités et de nombreux Québécois envers les gestes de solidarité de plusieurs

Il est proposé par LUCIE BERTRAND Et résolu à l'unanimité

Que

condamne la municipalité du Village de Fort-Coulonge avec <u>a</u> plus grande fermeté

l'invasion de l'Ukraine par la Russie;

nations pour appeler la Russie à mettre fin à son agression et à retirer toutes ses forces de municipalité joigne sa voix au concert des

Que

l'Ukraine et à régler ses différends par la voie de

la diplomatie;

Que

nécessaires la municipalité demande au gouvernement du de pour prendre amener toutes ā les Russie mesures ۵,

abandonner son attitude belliqueuse;

Que

l'effort de solidarité envers le peuple ukrainien; la municipalité invite ses citoyens à participer à

Que

la municipalité déclare son intérêt à contribuer à organiser l'accueil de ces personnes réfugiées groupes et intervenants à se mobiliser pour cet effort collectif et humanitaire et invite tous les

sur notre territoire;

Que

copie premier ministre du Canada, M. Justin Trudeau, régionaux et nationaux. québécoise des municipalités et aux médias Fédération République Mélanie Joly, au premier ministre du Québec, M ministre des Affaires étrangères, Mme de cette résolution soit envoyée Legault, d'Ukraine, à de Russie, l'ambassade l'ambassade Fédération de au

စ SÉCURITÉ PUBLIQUE

TRAVAUX PUBLICS

00

HYGIÈNE DU MILIEU

9 SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

Formules Municipales No 5614-A-MST-O (FLA 780)



AMÉNAGEMENT ET URBANISME 10.

No de résolution ou annotation

PUBLIQUES POUR BAUME (ANCIEN D'OFFRES I 518 RUE AUTORISATION D'ALLER EN APPEL LA VENTE DE L'IMMEUBLE AU COMPTOIR DES SŒURS) 10.1

2022-03-048

ATTENDU QUE

le Village de Fort-Coulonge est devenu propriétaire de l'immeuble au 518 rue Baume (ancien comptoir des soeurs) lors de la procédure de la vente des

immeubles pour non-paiement des taxes en 2019;

du Village de Fort-Coulonge de conserver la propriété du susdit immeuble et qu'il y a donc lieu de procéder à sa vente par appel d'offres publiques;

il n'est pas dans les intentions du conseil municipal

ATTENDU QU'

ll est proposé par GAÉTAN GRAVELINE Et résolu à l'unanimité

QUE

le conseil du Village de Fort-Coulonge autorise la vente par voie d'appel d'offres publiques dans les journaux de l'immeuble au 518 rue Baume, situé sur le lot no 4 638 028 du cadastre officiel du Québec, et ce aux conditions suivantes:

Au prix minimal de 5 000,00 ou meilleure offre

, ij

Sans aucune garantie légale (aux risques et de l'acheteur); périls

respecter les conditions énumérées dans le document d'appel de propositions; Les soumissionnaires doivent s'engager

Formulaire de soumission qui est annexé au document d'appel de propositions. Les soumissionnaires doivent remplir le

l'avis d'appel de proposition sera publié aux endroits établis dans la politique ainsi que dans les journaux locaux, les médias sociaux.

QUE

ADOPTÉE

AUTORISATION D'UN CRÉDIT SUITE À UN CHANGEMENT DE VOCATION CONCERNANT LE LOT 4637 660 [MATRICULE 8578-95-3689] 10.2

2022-03-049

ATTENDU QU'

une demande de changement de vocation a été adressée à la municipalité par le propriétaire de l'immeuble désigné sous le matricule

8578-95-3689;

ATTENDU QUE

le propriétaire est maintenant une habitation unifamiliale en date du 23 février 2022;

Il est proposé par LUCIE BERTRAND Et résolu à l'unanimité

MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE ORDRE DU JOUR

QUE

<u>a</u> de d'inspection 3689, et ce, 1214,18 \$ suite à un changement de vocation Fort-Coulonge autorisent un crédit de taxes de les membres du conseil municipal du Village l'immeuble portant le manounce 2022, soit à 39, et ce, à compter du 23 février 2022, soit à a fonctionnaire désigné rapport

ADOPTÉE

10.3 AUTORISATION D'UN CRÉDIT SUITE À UNE FERMETURE DU CONCERNANT LE LOT 4 637 963 [MATRICULE 8677-35-4535] **DU SALON**

2022-03-050

ATTENDU QU'

une demande de changement de vocation a é adressée à la municipalité par le propriétaire l'immeuble désigné sous le matricule été de

8677-35-4535;

ATTENDU QUE

Φ propriétaire a fermé son salon en date _C

1er février 2022;

Il est proposé par LISE A. ROMAIN Et résolu à l'unanimité

QUE

Fort-Coulonge autorisent un crédit de taxes de 574,49 \$ suite à un changement de vocation de l'immeuble portant le matricule 8677-35-4535, et ce, à compter du 1er février 2022, soit à la du fonctionnaire désigné à l'urbanisme date d'entrée en vigueur du rapport d'inspection les membres du conseil municipal du village de

ADOPTÉE

10.4 ADHÉSION À LA DÉCLARATION MUNICIPALE SUR L'HABITATION

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103SPC

2022-03-051

ATTENDU QUE

la pénurie de logements qui affecte le Québec depuis de nombreuses années s'est cristallisée

ATTENDU QUE

avec la pandémie;

régions régions du Québec et qui génère des répercussions importantes pour l'ensemble des l'habitation est un enjeu qui touche toutes les

municipalités;

ATTENDU QUE

le milieu municipal est unanime : il est primordial d'alléger les lourdeurs administratives, souvent incohérentes avec les réalités d'aujourd'hui, et

de bonifier de façon durable les programmes de

financement;

ATTENDU QUE

les membres du conseil d'administration de l'Union des municipalités du Québec ont adopté, le 18 février 2022, la Déclaration municipale sur l'habitation suivante :

autant dans les grands centres urbains que dans les régions. Une importante pénurie de logements abordables affecte l'ensemble du Québec,

point d'équilibre Plusieurs municipalités sont aux prises avec un taux d'inoccupation inférieur du marché.

à accéder à la propriété, répondant à leurs besoins Conséquence : une grande part des ménages québécois éprouve des difficultés à accéder à la propriété, à un logement abordable ou encore à un logement

THE SOUND STATE OF THE STATE OF

N° de résolution ou annotation

ORDRE DU JOUR MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

- L'accès au logement abordable et de qualité est un élément constituant essentiel à la qualité de vie de toutes et tous et à la cohésion sociale du Québec, dans une perspective de développement économique durable et de transition écologique.
- sociale et culturelle, chaque personne doit pouvoir compter sur un toit. Un logement n'est pas un bien comme un autre. Pour être en mesure de contribuer pleinement à la vie économique, •
- Les gouvernements de proximité sont les mieux placés pour identifier les besoins sur le terrain et cibler des solutions concrètes et efficaces à mettre en place pour y répondre efficacement. .
- En vertu de leurs compétences en matière d'aménagement du territoire, les municipalités peuvent agir sur les enjeux d'habitation et dans la mesure de leurs moyens seulément. .
- Le logement est d'abord et avant tout une responsabilité qui incombe au gouvernement du Québec. Il est nécessaire de bonifier les programmes de financement pour répondre aux besoins pressants d'une grande partie de la population. •
- Investir en habitation, c'est miser sur une infrastructure structurante qui organise nos milieux de vie et dynamise fortement notre économie. .

ll est urgent que le gouvernement du Québec se dote d'une vision à long terme en habitation et mette en œuvre plusieurs actions stratégiques en cette matière, et ce, en synergie avec le Plan d'action gouvernemental en habitation et la Politique nationale d'architecture et d'aménagement du territoire.

pour toutes et tous et favoriser à la fois la densification intelligente, les déplacements actifs, le transport en commun, le développement communautaire et la protection des milieux naturels et agricoles. Ces actions doivent contribuer au développement de milieux de vie de qualité

AINSI, LES ÉLUES ET ÉLUS DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) DÉCLARENT QUE LES MESURES STRATÉGIQUES SUIVANTES DOIVENT NOTAMMENT ÊTRE MISES EN ŒUVRE PAR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC :

- Déployer une nouvelle programmation de 4 500 nouveaux logements sociaux par année pour l'ensemble du Québec;
- Soutenir les municipalités et différents organismes du domaine de l'habitation pour que 13 400 logements abordables supplémentaires par année soient rendus disponibles à la population de l'ensemble du Québec; \sim i
- logements Maintenir un programme visant la création de logements sociaux, ф création visant la d'un programme complément abordables; က
- Permettre aux municipalités qui le souhaitent d'agir à titre de mandataires dans l'application des programmes du gouvernement du Québec pour qu'elles puissent jouer un rôle central dans la priorisation et l'encadrement des projets réalisés sur leurs territoires; 4.
- Maintenir l'implication du gouvernement du Québec dans son champ de compétence qu'est l'habitation, en appuyant financièrement les municipalités dans leur utilisation de leurs pouvoirs; Ċ,
- Compléter le financement pour la construction des logements annoncée dans le cadre du programme AccèsLogis, mais n'ayant pas encore été ø.
- σ Remettre rapidement en état les logements sociaux barricadés et e manvais état, notamment par l'attribution des sommes prévues mauvais état, notamment par l'attributio l'Entente Canada-Québec sur le logement; \sim

- ∞ québécois en habitation, dont notamment les programmes AccèsLogis, habitation abordable Québec (PHAQ) ou RénoRégion, pour permettre l'accès aux sommes budgétées; Continuer d'améliorer l'agilité des paramètres des programmes
- 9 Réviser dès maintenant la Loi sur l'expropriation pour permettre aux municipalités d'acquérir des immeubles dans le cadre de projets de logements sociaux et abordables;

10. Élargir ю droit de préemption municipal en matière de logement à municipalités

Il est proposé par NATHALIE DENAULT Et résolu à l'unanimité

QUE

le conseil municipal adhère à la Déclaration municipale sur l'habitation de l'UMQ

une copie de cette résolution soit transmise à la des Affaires municipales <u>Q</u> de

Ę

2

QMU.I l'Habitation, madame Andrée Laforest une copie de cette résolution soit transmise Ö٠

ADOPTÉE

10.5 COMITÉ DÉVELOPPEMENT ET URBANISME

2022-03-052

ATTENDU QUE

les membres du conseil municipal du village de Fort-Coulonge désirent former un comité de

développement et urbanisme

Il est proposé par LISE A. ROMAIN Et résolu à l'unanimité

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 - M-103SPC

DUE E

Madame CHRISTINE FRANCOEUR, Madame NAOMIE RIVET, Monsieur MICHEL LADOUCEUR, Madame LUCIE BERTRAND, Monsieur GAÉTAN GRAVELINE ainsi que développement et urbanisme 1 citoyen constituera ø comité que de

ADOPTÉE

10.6 ÉTUDE DU PROJET DE PONT (ILE-DU-GRAND-CALUMET À MANSFIELD-ET-PONTEFRACT & FORT-COULONGE)

2022-03-053

ATTENDU QU'

une demande d'étude concernant un pont reliant île-du-Grand-Calumet à Mansfield-et-Pontefract & Fort-Coulonge;

Il est proposé

QUE

les membres du conseil municipal du village de Fort-Coulonge sont priés de payer la somme de 604,50 \$ qui représentent 31% des coûts par une firme d'ingénierie spécialisée en pont et structure

Le vote a été demandé

	VOTE			
Nom	Fonction	Siège	Pour	Contre
Mme Lucie Bertrand	Conseillère	1	<	
M. Philippe Ouellet	Conseiller	2	<	
M. Gaétan Graveline	Conseiller	သ		<
Mme Nathalie Denault	Conseillère	GI		<
Mme Lise A. Romain	Conseillère	6		<



LOISIRS ET CULTURE 7

N° de résolution ou annotation

11.1 HEURES DE LA BIBLIOTHÈQUE

2022-03-054

ATTENDU QUE

les membres du conseil municipal du Village de Fort-Coulonge ont décidé d'augmenter les heures du bibliothécaire de 12 heures à 15 heures par semaine;

Il est proposé par LISE A. ROMAIN Et résolu à l'unanimité

QUE

les membres du conseil municipal acceptent l'horaire suivant

Lundi	14 h à 20 h
Jeudi	14 h à 20 h
Un samedi sur deux	10 h 30 à 13 h 30

ADOPTÉE

11.2 DÉMISSION D'UNE CONSEILLÈRE À TITRE D'UNE REPRÉSENTANTE MUNICIPALE AU COMITÉ DE L'ARÉNA

2022-03-055

ATTENDU QUE

madame la conseillère DEBBIE LAPORTE avait été affectée à titre de représentante municipale du comité de l'aréna;

ATTENDU QU'

ATTENDU QU'

elle démissionne de cette responsabilité;

un conseiller sera nominée à la prochaine réunion du conseil;

Il est proposé par NATHALIE DENAULT Et résolu à l'unanimité

QUE

les membres du conseil de la Municipalité du village de Fort-Coulonge acceptent la démission de DEBBIE LAPORTE comme représentante municipale au comité de l'Arena.

ADOPTÉE



MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

ORDRE DU JOUR

12 FINANCES

12.1 DÉPÔT DU RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE PORTANT SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES DEPUIS LE DERNIER CONSEIL AINSI QUE LA LECTURE ET L'ADOPTION DES COMPTES FOURNISSEURS DE FÉVRIER 2022

2022-03-056

ATTENDU QUE

dи conseil, Mme la Directrice générale dépose son rapport des dépenses autorisées depuis le dernier la municipalité ; passer des contrats en conséquence au nom de Règlement 2021-257 portant sur la délégation pouvoir d'autoriser des dépenses et de conformément Ö۰ l'Article 7 d

ATTENDU QUE

NATHALIE DENAULT et LISE A. ROMAIN les comptes du mois février ont été vérifiés par

ET QU'

il y a donc lieu de procéder à leur approbation

aux fins de paiement;

ll est proposé par NATHALIE DENAULT Et résolu à l'unanimité

QUE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103SPC

les membres du conseil du village de Fort-Coulonge approuvent les comptes dans les listes déposées qui totalisent le montant de 364 839,32 \$ se répartissant comme suit :

Total	Opérations courantes à payer	Immobilisations payées	Opérations courantes payées	Salaires payés
364 839,32	86 179,18	88 076,21	166 023,38	24 560,55
€9	€9	€9	€9	↔

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE FONDS APRÈS DÉCRITS : **DISPONIBLES POUR LES** COMPTES ဝှ

fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses décrites ont été projetées Je soussignée, NAOMIE RIVET, certifie par les présentes qu'il y a des

Signé à Fort-Coulonge, Québec Ce 8º jour du mois de mars 2022

NAOMIE RIVET, Directrice générale/Greffière-Trésorière



DEMANDES À LA MUNICIPALITÉ <u>က</u>

N° de résolution ou annotation

13.1 PATRO DE FORT-COULONGE/ MANSFIELD

2022-03-057

II est proposé par GAÉTAN GRAVELINE Et résolu à l'unanimité

QUE

les membres du conseil municipal du village de

Fort-Coulonge autorisent:

Au Patro de Fort-Coulonge/Mansfield; 240\$ pour l'inscription de 4 enfants de Fort-Coulonge pour camp de jour du Patro 2022.

ADOPTÉE

INFORMATION AUX MEMBRES DU CONSEIL 4.

CORRESPONDANCE 15. SUIVI DE DOSSIERS 16.

VARIA 17. PÉRIODE DE QUESTIONS <u>∞</u>

sujets. Après avoir répondu aux questions et pris note des commentaires qui sont Des questions et commentaires sont adressés au conseil relativement à divers adressés au conseil, madame la maire met fin à la période de questions.

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE 9.

2022-03-058

Il est proposé par NATHALIE DENAULT

Et résolu à l'unanimité

QUE

l'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée à 20 h 35.

ADOPTÉE

Présidente

CHRISTINE FRANCOEUR
Maire

Secrétaire

NAOMIE RIVET Directrice générale/Grefflère-trésorière

« Je, Christine Francoeur, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 [2] du Code municipal ».